

**JE SUIS  
CHARLIE**

**JE SUIS  
POLICIER**

**JE SUIS  
CITOYEN**

---

**Nous le sommes tous**

# Sommaire

## 3 Élections professionnelles

Les résultats officiels

## 5 Affectations de militaires dans la Police

En l'absence de réponse concrète aux questions posées, les recours ont été lancés

## 6 Syndicalisation des militaires : Le SCSI prend part au débat

## 7 Inacceptable !

## 8 Réponse du Ministre à notre tract, inadaptée

## 9 Le SCSI sur France Inter

Le statut de suspect libre mécontente la Police

## 10 Bulletin d'adhésion 2015

## 11 Radiographie du Corps de Commandement

à la veille de l'ouverture des négociations sur son avenir

## 13 Présentation de livres

## 15 Courrier d'un retraité IDF

## 16 Trois capitaines SCSI au Japon

Une expérience enrichissante à plus d'un titre

## 18 Grilles indiciaires

– Grille indiciaire au 01/01/2014  
– Pension de retraite pour un départ à compter du 2 janvier 2014

## POLICE Nouvelle

Revue Trimestrielle

Commission paritaire : 0517 S 05555 - ISN 1961-9294  
Tirage : 10 000 exemplaires - Abonnement annuel : 8,50 € - Prix au numéro : 0,90 €

Directeur de la publication : Jean-Marc BAILLEUL  
Rédactrice en chef : Chantal PONS-MESOUAKI  
Maquette, réalisation, impression : Compédit Beauregard  
Z.I. Beauregard - BP 39 - 61600 La Ferté-Macé

SCSI - SYNDICAT DES CADRES DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

55, rue de Lyon - 75012 Paris  
Tél. : 01 44 67 83 30  
Fax : 01 44 67 84 20

<http://scsi-pn.fr/>

# ÉDITORIAL

## EFFROI et TRISTESSE



Les attaques terroristes sans précédent de ce mercredi noir et les deux jours qui ont suivis, ne sont pas seulement un attentat de plus dans la longue litanie des victimes de la barbarie. En exécutant froidement des journalistes, des caricaturistes, nos collègues Ahmed de la DSPAP, Franck du SDLP, Clarissa stagiaire de la Police Municipale, et quatre citoyens, les terroristes ont porté atteinte aux piliers les plus forts de notre démocratie : la liberté d'expression et de l'État de droit. Les assaillants ont clairement désigné leur cible : notre démocratie qu'ils exècrent.

Les innombrables rassemblements spontanés partout en France, avec en point d'orgue celui du 11 janvier démontrent que rien ne viendra balayer les fondements de notre démocratie. À cette occasion, la population a salué les policiers qui ont agi au péril de leurs vies, plusieurs d'entre eux ayant été blessés. Nous leur exprimons notre extrême gratitude pour leur courage, leur engagement et leur efficacité au service de la nation.

Pour ce qui concerne les organisations syndicales de la Police Nationale, au-delà de ce qui nous divise, au-delà de ce qui attise les rancœurs et les frustrations, nous ne devons pas tomber dans le piège mortel que serait la division sur un sujet aussi sensible. Gageons que dans le cadre d'une intersyndicale, face à ce nouveau type de terrorisme, nous puissions faire des propositions communes pour améliorer le fonctionnement des services de renseignement et judiciaires, faciliter l'accès aux fichiers des services de l'État, obtenir des serveurs puissants pour détecter tout message à connotation négative, poursuivre systématiquement ceux qui feraient l'apologie du pire, lever les tabous et dogmes à la création de

nouveaux fichiers, alléger la procédure pénale, adopter la nécessaire déontologie de la presse pour ne pas divulguer des informations pouvant mettre à mal l'action des policiers en action...

Malgré le douloureux contexte, le SCSI-CFDT vous remercie pour la confiance que vous lui avez renouvelée lors des élections professionnelles. Beaucoup sont surpris par nos résultats, insatisfaits de leur score en CAP, hésitent encore à faire un recours qui conduirait inexorablement à revoter et donc à repousser les CAP prévues fin mars. Comme projeté, nous siégeons au CT Ministériel, au CT de la fonction publique d'État, au CT commun de la fonction publique. Nous restons largement majoritaires en CAP.

Il nous reste aujourd'hui, durant ce mandat de quatre ans qui s'ouvre à nous, de poursuivre notre combat face à une administration rétive, pour améliorer les conditions d'exercice et valoriser les Officiers de Police, cadres de la sécurité intérieure.

Au regard de ce que nous venons de vivre, mes pensées vont aux victimes et à leurs familles.

Jean-Marc BAILLEUL,  
Secrétaire Général du SCSI

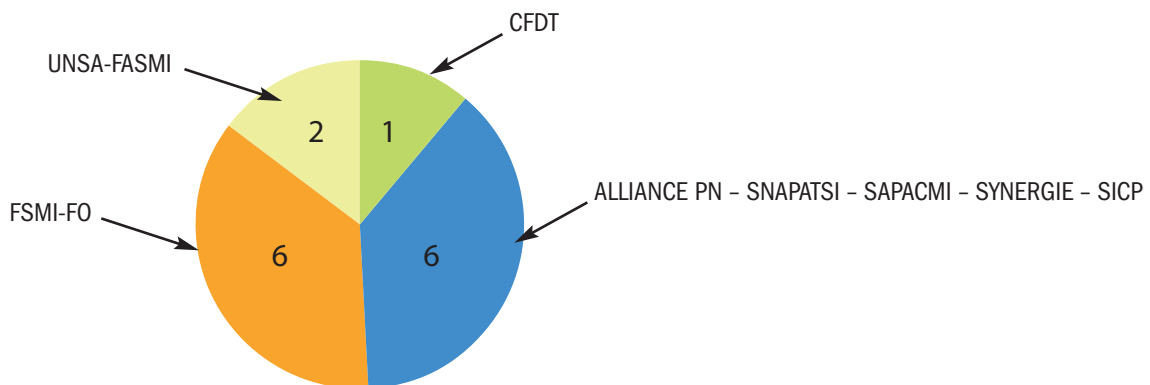


# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

## Les résultats officiels – Ministère de l'Intérieur

### Comité Technique Ministériel

	ORGANISATIONS SYNDICALES	NOMBRE VOIX	%	NOMBRE SIÈGES
	FSU INTÉRIEUR	987	0,84 %	0
	ALLIANCE PN - SNAPATSI - SAPACMI - SYNERGIE - SICP	39 628	33,75 %	6
	CAP POLICE NATIONALE - FGAF	353	0,30 %	0
	FSMI-FO	37 560	31,99 %	6
	UNSA-FASMI	15 171	12,92 %	2
	UGFF-CGT	3 978	3,39 %	0
	FPIP EUROROP	3 928	3,35 %	0
	CFDT	11 905	10,14 %	1
	SUD INTÉRIEUR	1 131	0,96 %	0
	SAPNSC	415	0,35 %	0
	FRANCE POLICE	1 111	0,95 %	0
	CFTC MI	1 247	1,06 %	0
	<b>TOTAL</b>	<b>117 414</b>	<b>100 %</b>	<b>15</b>



#### CONSÉQUENCE

**Le secrétaire général du SCSi siègera comme titulaire au CTM instance la plus importante du Ministère mais également comme titulaire au conseil commun de la fonction publique.**

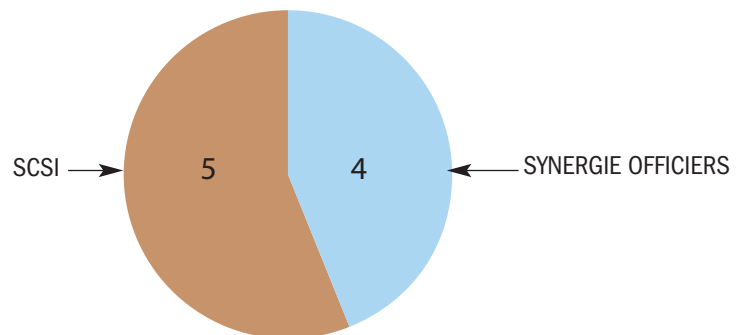
## Commission administrative paritaire nationale du Corps de Commandement

	ORGANISATIONS SYNDICALES	%	NOMBRE SIÈGES
	UNSA OFFICIERS	2,01 %	0
	UNION DES OFFICIERS	4,72 %	0
	SYNERGIE OFFICIERS	41,68 %	4
	SCSI	51,58 %	5
	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>9</b>

Bureaux de vote	91
Bureaux dépouillés	91
Taux bureaux dépouillés	100 %

Nombre d'inscrits	9 495
Nombre de votants	7 847
<i>dont blancs ou nuls</i>	139
<i>dont exprimés</i>	<b>7 708</b>
Taux de participation	<b>82,64 %</b>

**Avec 50 voix supplémentaires,  
c'est le 6<sup>e</sup> siège sur 9  
qui est gagné par le SCSI...**



### CÉRÉMONIE DE TRANSLATION DU DRAPEAU DE LA 18<sup>e</sup> À LA 19<sup>e</sup> PROMO ET DE BAPTÊME DE LA 19<sup>e</sup> PROMO



La cérémonie de translation du drapeau de la 18<sup>e</sup> à la 19<sup>e</sup> promo et de baptême de la 19<sup>e</sup> promotion s'est déroulée le vendredi 26 septembre 2014 à 11 heures dans l'école de Cannes Écluse qui fête aisément ses « 40 printemps... ».

Le DGPN et la Directrice de l'ENSP, Madame Martini étaient présents.

La 19<sup>e</sup> Promo a pour éponyme « Joël LE GOFF », Commandant de Police de la CRS 26 de Toulouse, tué en service le 4 mars 1976 à l'âge de 41 ans, dans une fusillade qui fit 2 morts et 25 blessés parmi les CRS.

Seule la garde de la 18<sup>e</sup> Promo était présente.

Un cocktail a été servi à l'issue de la cérémonie au cours duquel le SCSI a pu échanger avec ses collègues, des formateurs, des représentants de la DCCRS, ainsi qu'Alain CROSNIER, adhérent retraité du SCSI qui y représentait l'amicale des vétérans et anciens combattants. Nous leur souhaitons de réussir brillamment !



# AFFECTATIONS de MILITAIRES dans la POLICE

## En l'absence de réponse concrète aux questions posées, les recours ont été lancés

Bureau National – 55 rue de Lyon – 75012 PARIS – ☎ 01 44 67 83 30 – 📠 01 44 67 84 20 – [secretariat@scsi-pn.fr](mailto:secretariat@scsi-pn.fr)

Réf. : BN/JMB/2014 n° 56

Paris, le 13 mai 2014

Monsieur le Directeur Général,

La Sous-Direction de l'Information Générale est devenue le « Renseignement Territorial », toujours rattaché à la Direction Centrale de la Sécurité Publique relevant du périmètre de la Police nationale.

Nous regrettons très vivement qu'à cette occasion les Officiers de Police soient évincés de leurs fonctions de chefs de service de l'Information Générale pour laisser la place à des Officiers de Gendarmerie, alors même qu'aucune réciprocité n'est prévue pour qu'ils puissent retrouver des postes à responsabilité à la tête de services de la Gendarmerie, ni ailleurs.

Je rappelle en outre qu'à ce jour plusieurs centaines d'Officiers de Police exercent sans que leurs postes soient nomenclaturés, et attendent toujours un positionnement correspondant à leur statut et à leurs grades. Il est donc d'autant moins acceptable que par ce transfert de postes à la Gendarmerie on retire de la nomenclature des postes d'officiers parmi les plus haut placés en responsabilité.

Dans ce contexte, de nombreux fonctionnaires de police ont manifesté leur rejet de telles manœuvres et ont exprimé leurs doutes et interrogations sur leur régularité au plan juridique.

Pour mettre fin à l'opacité totale qui recouvre ces opérations, je souhaite donc que vos services nous indiquent avec précision sur quelles dispositions législatives et réglementaires s'appuient ces opérations :

- Dans quelles conditions un poste d'Officier de Police identifié, nomenclaturé, peut-il être supprimé alors que les fonctions perdurent à l'identique mais vont être confiées à un militaire de la Gendarmerie ?
- Un militaire de la Gendarmerie peut-il être placé en position d'autorité hiérarchique à la tête d'un service de la Police Nationale composé de fonctionnaires de police ?
- Un Officier de Police peut-il être placé en position d'autorité hiérarchique à la tête d'un service de la Gendarmerie Nationale composé de militaires ?
- Quelles dispositions statutaires et d'emploi s'appliquent aux personnels concernés, en particulier les militaires placés en responsabilité de services de police ?
- Quel sens faut-il attribuer au mot « détachés » visant les Officiers de Gendarmerie intégrés au SRT, figurant dans la note conjointe du 6 mai 2014 ?
- Quelles garanties de niveau d'emploi et de déroulement de carrière sont données aux Officiers de Police pour compenser la perte de ces postes, qui entraîne *de facto* une régression des perspectives professionnelles dans leur corps ?

Le SCSI a sa propre lecture de textes qui pourraient s'appliquer à ces situations, mais il me paraît indispensable que vous nous informiez en toute transparence des voies juridiques utilisées par vos services pour chaque point de cette réforme qui touche à la situation des personnels et aux conditions de leur exercice professionnel.

Naturellement le SCSI sera particulièrement attentif à ce que dans la pratique toutes les règles soient scrupuleusement respectées.

En outre, nous demandons une fois encore et avec insistance, que la perte de postes à responsabilités du corps de Commandement de la Police Nationale, qui se reproduit à son détriment de réforme en réforme, soit entièrement compensée en postes équivalents, que ce soit dans la Police Nationale parmi les postes actuellement occupés par des commissaires, ou au sein de la Gendarmerie.

Les Officiers de Police sont exaspérés de faire l'objet d'un traitement qui dévalorise et réduit systématiquement leurs responsabilités et leurs carrières, tandis que les Officiers de Gendarmerie investissent toujours plus de nouveaux services et de nouveaux territoires, s'ouvrant sans cesse de nouveaux domaines et autant de postes à responsabilité.

Nous ne saurions donc nous satisfaire du simple maintien des éléments de rémunération aux Officiers de Police touchés, tandis que le positionnement et les perspectives de carrière de l'ensemble du corps régresseraient constamment.

En l'attente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur Général, mes salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général,  
Jean-Marc BAILLEUL

Monsieur Claude BALAND  
Directeur Général de la Police Nationale  
Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08





# SYNDICALISATION DES MILITAIRES : LE SCSI PREND PART AU DÉBAT

Réf. : BN/JMB/2014 n° 126

Paris, le 28 novembre 2014

Monsieur le Conseiller d'État,

Le 16 octobre, le Président de la République vous a confié l'examen des options juridiques relatives aux arrêts de la CEDH sur la syndicalisation des forces armées.

Dans le cadre de cette mission, le SCSI a sollicité une audience afin de vous présenter notre approche d'un syndicalisme soucieux de préserver les pouvoirs régaliens de l'État et la continuité du service public. Cependant, les délais impartis ne nous ont pas permis de nous rencontrer, aussi, le présent est l'occasion de vous exposer notre argumentaire.

Le Conseil Européen des Syndicats de Police dont mon organisation syndicale est membre fondateur, a porté devant le Comité Européen des Droits Sociaux, à notre initiative, une réclamation n° 101 visant à reconnaître aux militaires de la Gendarmerie Nationale le droit de bénéficier d'une représentation syndicale.

En effet, depuis 2009, la Gendarmerie Nationale est rattachée au Ministère de l'Intérieur et à l'exception de rares opérations extérieures, l'ensemble de ses missions sont strictement identiques à celles de la Police Nationale et donc d'essence civile. L'activité militaire des gendarmes représente moins de 3 % de leur activité totale.

Ainsi, de nombreux services, dirigés indifféremment par des cadres de la gendarmerie, ou de la police, fonctionnent avec des personnels des deux forces (GIR, DCI, SCRT, SGAMI...) au sein desquels des femmes et des hommes partagent les missions de sécurité publique, de police judiciaire ou de renseignement. Par ailleurs, des passerelles existent entre les personnels des deux forces et des Officiers de Gendarmerie se sont vus confier le commandement de services composés exclusivement de policiers.

Ainsi, rien ne peut plus justifier une différence statutaire au sein d'un même ministère qui constitue un obstacle majeur aux nécessaires réformes de la sécurité dans notre pays.

Le syndicalisme policier n'a jamais dérogé aux limites d'exercice fixées par l'État. Est-il donc préférable de voir se développer des mouvements spontanés des compagnes de militaires en colère. Est-il préférable de voir des mouvements tels que celui de 2001, où, en infraction totale aux règles du statut militaire, les gendarmes ont défilé toutes sirènes hurlantes, en armes, véhicules et uniformes dans les rues de la capitale, de façon concertée et accompagnée par leur haute hiérarchie ?

La sociologie de la gendarmerie a considérablement évolué et nombreux sont les gendarmes nous informant que la représentation actuelle du personnel est totalement inadaptée. Ils constatent aujourd'hui que le *lobbying* des diverses associations de retraités militent pour un système dérogatoire, de type associatif, dans lequel un grand nombre de militaires en exercice, ne se reconnaissent pas.

La quasi-totalité des démocraties du monde sont dépourvues de police à statut militaire et permettent à leurs agents la possibilité d'être représentés par des syndicats. Les policiers tout comme les gendarmes sont « *soumis aux exigences de discipline, de disponibilité, loyalisme et neutralité* » et à « *l'exigence de permanence de pouvoir public* ».

La révolution française a inventé la notion de citoyen militaire et il serait paradoxal que trois siècles plus tard la France, pays des droits de l'homme, tente de trouver des artifices lui permettant de retarder cette évolution inexorable. Les pays du nord de l'Europe et anglo-saxon ont développé un syndicalisme dans les armées, la Belgique n'hésitant pas à fusionner ses deux forces de sécurité.

Aujourd'hui, de plus en plus de gendarmes sollicitent notre aide pour la mise en place de sections syndicales conformément à la décision de la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Aussi, notre organisation prendra les initiatives nécessaires dans ce domaine afin de libérer la parole de ces personnels.

La syndicalisation des forces armées constitue une opportunité exceptionnelle pour la France de poursuivre le combat pour les libertés, de rapprocher plus encore les personnels du Ministère de l'Intérieur des citoyens. Notre organisation considère alors que la situation des gendarmes est bien différente des autres militaires. En effet, ils participent à une mission du service public civil, à l'identique des policiers nationaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le conseiller d'État, l'expression de ma très haute considération.

Le Secrétaire Général,  
Jean-Marc BAILLEUL

Monsieur Bernard PECHEUR  
Président de la section de l'administration  
Conseiller d'État  
1, place du Palais Royal - 75100 PARIS CEDEX 01

Pièce jointe : Copie de la réclamation n° 101 déclarée recevable par le Comité Européen des Droits Sociaux.

*Le gouvernement français a demandé un délai supplémentaire pour répondre à la demande de la commission européenne des droits sociaux sur le droit de se syndiquer des gendarmes (réclamation collective portée par le CESP à la demande du SCSI).*

# INACCEPTABLE !

**Alors que la Cour des comptes relevait en 2013 l'existence d'un différentiel de traitement de 100 000 euros en 15 ans de carrière entre OGN et OPN ;**  
**Alors que le SCSi a découvert que le ratio d'avancement était de 34,1 % pour le grade de chef d'escadron contre 13 % (en 2013) pour le grade de commandant de Police ;**  
**Alors que le SCSi a dénoncé l'erreur de l'administration concernant l'ISSP inférieure des Lieutenants de Police ;**  
**Que découvre à nouveau le SCSi aujourd'hui ? La note de la direction de la Gendarmerie Nationale que vous pourrez lire ci-dessous.**

## REVALORISATION DE LA GRILLE INDICIAIRE DES CAPITAINES DE GENDARMERIE



À compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, les indices de solde des capitaines de gendarmerie seront rehaussés à partir du 3<sup>e</sup> échelon.  
 Le projet de revalorisation de la grille des capitaines, porté par le ministère de l'Intérieur, vient d'être approuvé par le Premier Ministre.  
 Cette mesure, qui s'appliquera aux capitaines comptant au moins deux ans d'ancienneté dans ce grade, vient opportunément reconnaître les importantes responsabilités fonctionnelles exercées par ces officiers.  
 L'évolution de la grille permet également de bénéficier d'un indice revalorisé lors du départ à la retraite. Pour cela, il suffit d'avoir occupé le dernier échelon de son grade pendant une durée de 6 mois, et ce, quelle que soit la valeur de l'indice.

**Cette nouvelle grille va encore accentuer le différentiel de traitement et de déroulement de carrière dont sont déjà victimes les Officiers de Police. C'est inacceptable !**

**Le SCSi a immédiatement saisi le Ministre afin de mettre en place un protocole destiné à mettre fin à cette injustice !**

**Faudra-t-il défiler armés dans les rues pour obtenir l'égalité entre officiers du même ministère ?**

### LE TABLEAU DU SCANDALE !

GRADES	ANCIENNETÉ	INDICE OGN 	INDICE OPN 	DIFFÉRENTIEL	
Capitaine	14 ans	658 (+ 42 soit 194 euros)	557 ou 585	de 73 à 101	} Variable suivant la date de passage semi-automatique au grade de capitaine
	11 ans	635 (+ 39 soit 181 euros)	527 ou 557	de 78 à 108	
	8 ans	620 (+ 34 soit 157 euros)	467 ou 527	de 93 à 153	
	7 ans	586 (+ 10 soit 47 euros)	467 ou 527	de 59 à 119	
	6 ans	570	438	132	→ Soit 733 euros !
	5 ans	563	438	125	→ Soit 644 euros !
Lieutenant	4 ans	526	410	116	} En rouge les nouveaux indices des capitaines prenant en compte l'augmentation mise en place au 1 <sup>er</sup> juin.
	3 ans	486	410	76	
	2 ans	452	379	71	
	1 an	400	379	21	
Sous-lieutenant		356	314 et 334	42 et 22	



# Réponse du **MINISTRE** à notre **TRACT**, inadaptée

À quand des mesures pour les carrières courtes des Officiers de Police ?  
À quand une nouvelle grille indiciaire ?



*Le Ministre*

Paris, le 18 décembre 2014

Réf. : CAB/FM/JEV/BB/N° 189

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous m'avez récemment fait part de vos remarques sur les modifications de la nouvelle grille indiciaire des capitaines de gendarmerie. Celles-ci appellent les observations suivantes.

La stricte parité entre les Officiers de la gendarmerie et de la police nationales n'est pas réalisable en raison de bon nombre de différences dans les recrutements, déroulements de carrière et la nomenclature des postes.

Après la réunion interministérielle tenue le 19 novembre 2014, le cabinet du Premier ministre a décidé de revaloriser les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> échelons ainsi que l'échelon exceptionnel du grade de capitaine de gendarmerie pour les porter respectivement aux indices majorés 586, 620, 635 et 658.

La revalorisation de la grille des capitaines cible surtout les officiers issus du rang (OGR), pour lesquels le grade de capitaine constitue, à une très grande majorité, le niveau terminal. Ce grade doit conserver toute son attractivité, et corrige avec modération l'incompréhension résultant du chevauchement des indices de major et de capitaine.

De plus, elle incite au maintien en activité jusqu'à l'obtention des droits à pension les plus favorables des Officiers dotés d'une expérience avérée, dans une dynamique de valorisation des compétences.

Sur le plan indiciaire, la nouvelle grille des capitaines de gendarmerie s'étale de l'indice majoré 563 à 658, ce dernier indice correspondant à l'échelon exceptionnel contingenté à 3 % du grade soit une dizaine d'officiers (en moyenne 19 points d'indice par saut d'échelon, contre 10 actuellement). La grille des capitaines de la Police Nationale commence à l'indice 527 et s'achève à 680 (en moyenne 30 points d'indice par saut d'échelon).

En conséquence, la revalorisation de la grille indiciaire des capitaines de gendarmerie montre que celle-ci s'inscrit en cohérence raisonnable avec l'échelle de rémunération des capitaines de police.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur Jean-Marc Bailleul  
Secrétaire général du SNOP-SCSI  
55, rue de Lyon  
75012 PARIS

*a' vous*  
  
Bernard CAZENEUVE

ADRESSE POSTALE : PLACE BEAUVAU 75800 PARIS CEDEX 08 – STANDARD 01 49 27 49 27 – 01 40 07 60 60  
ADRESSE INTERNET : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)



# Le SCSI sur FRANCE INTER

## Le statut de suspect libre

### mécontente la Police



**Le nouveau statut de suspect libre est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il permet notamment aux personnes interrogées en audition libre de faire appel à un avocat. Retour sur ce changement qui inquiète les enquêteurs.**

Une circulaire a été diffusée dans tous les services de police le 22 décembre, indiquant aux enquêteurs qu'ils devaient dorénavant appliquer la nouvelle procédure d'audition libre dont la réforme a été adoptée en mai 2014.

#### MIEUX RESPECTER LES DROITS DES « SUSPECTS LIBRES »

L'objectif : mieux respecter les droits de ces « suspects libres », comme l'avait exigé l'Union Européenne. Désormais, en audition libre, chaque personne a le **droit de demander l'assistance d'un avocat** dans le cadre d'une affaire de crime ou de délit et peut être accompagnée d'un interprète. Le suspect libre a également le **droit de garder le silence** face aux questions des policiers. Il se verra aussi expliquer la procédure et les faits dès le début de l'audition, à savoir notamment son droit de quitter les lieux et de mettre fin à l'interrogatoire à tout moment. **L'audition libre concerne chaque année 800 000 personnes** contre seulement 380 000 pour la garde à vue.

#### LA POLICE AGACÉE PAR LA SURCHARGE DE TRAVAIL

Les enquêteurs craignent l'explosion du nombre de gardes à vue car les procédures d'audition libre et de gardes à vue sont désormais très proches. Les syndicats dénoncent aussi **une réforme qui alourdirait les procédures et générerait une surcharge de travail** pour les enquêteurs.

*« On n'est pas contre le fait que les mises en cause aient des droits, on veut simplement qu'on allège la procédure, chronophage. Aujourd'hui, on passe beaucoup plus de temps à taper des PV, à attendre un avocat, à lui notifier l'audition de son client. Et c'est forcément au détriment de l'enquête, et de la victime ».*

**Jean-Marc Bailleul est Secrétaire Général du syndicat policier SCSI**

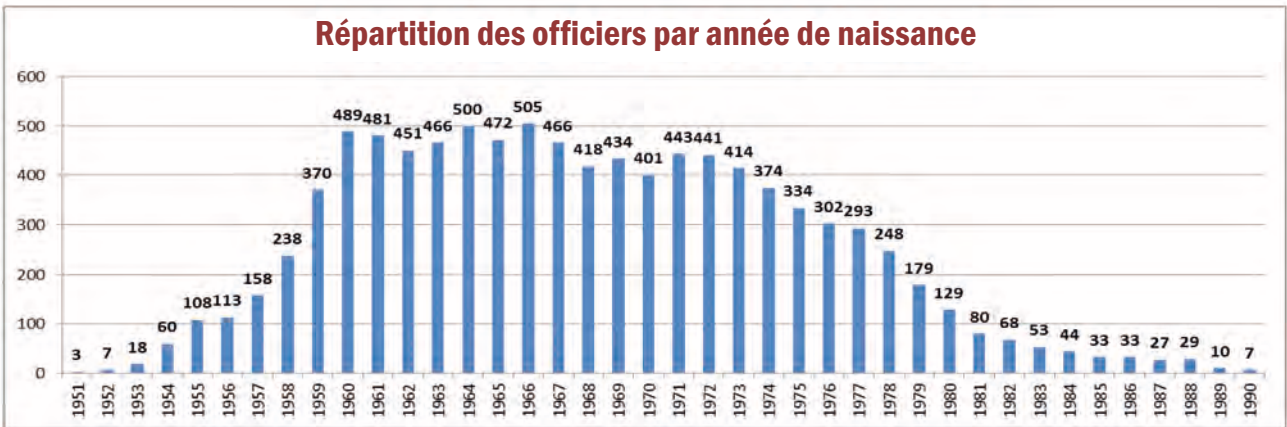
*... certains bâtonniers ont déjà fait savoir qu'ils ne désigneraient pas d'avocats vu le montant dérisoire de 88 euros contre 300 euros pour une garde à vue.*





# RADIOGRAPHIE du CORPS de Commandement

## à la veille de l'ouverture des négociations sur son avenir

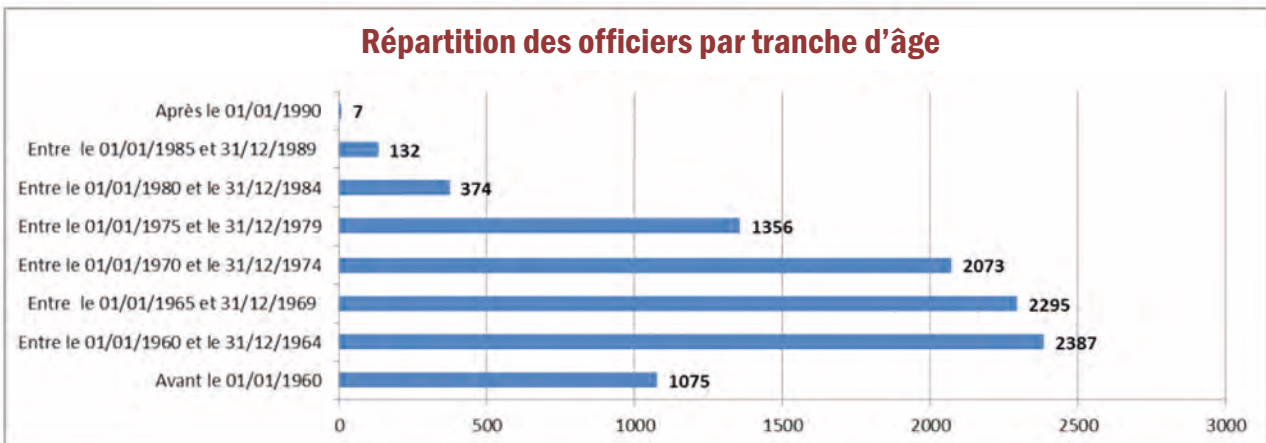


39 ans c'est le nombre d'années qui sépare le plus jeune (1990) du plus ancien officier (1951) exerçant sur le territoire national.

Le Corps de Commandement est un Corps vieillissant dont l'âge moyen est de 45,8 ans pour les hommes et 41,6 ans pour les femmes, ces dernières représentant 24 % du Corps.

L'âge moyen de départ à la retraite est de 55,4 ans et progresse chaque année de 7 mois.

Avec 9 699 officiers œuvrant au quotidien sur le territoire national ou ailleurs, la déflation est engagée depuis de nombreuses années puisque nous étions deux fois plus nombreux 20 ans plutôt.

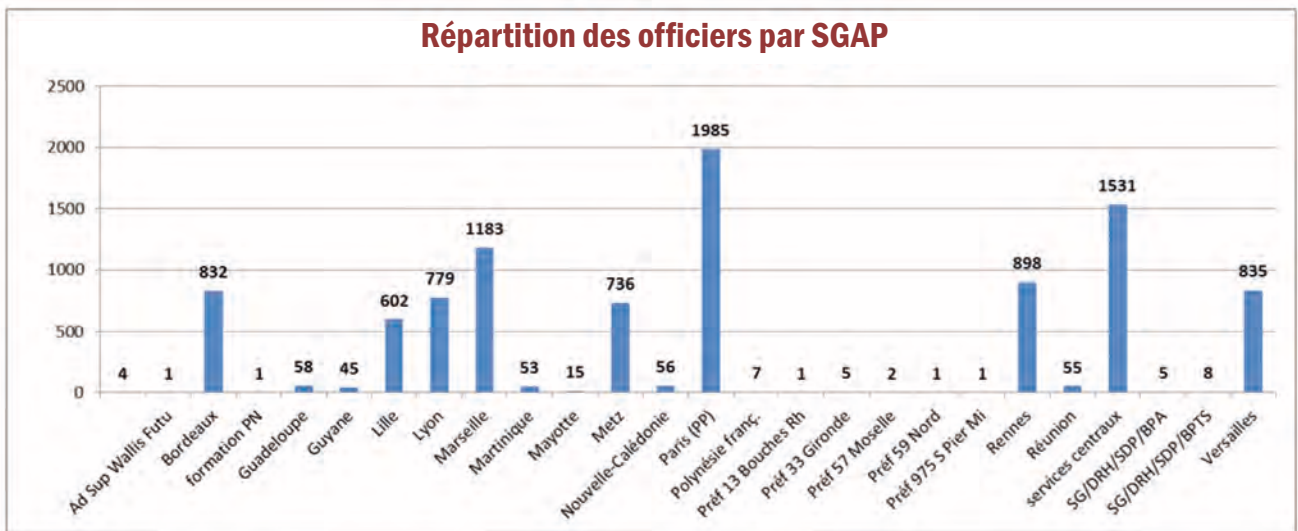


Si près de 80 % des officiers (7 830) seront âgés de plus de 40 ans et 35 % (3 462) deviendront quinquagénaires ; 1 075 d'entre eux âgés de plus de 55 ans seront en prolongation d'activité au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

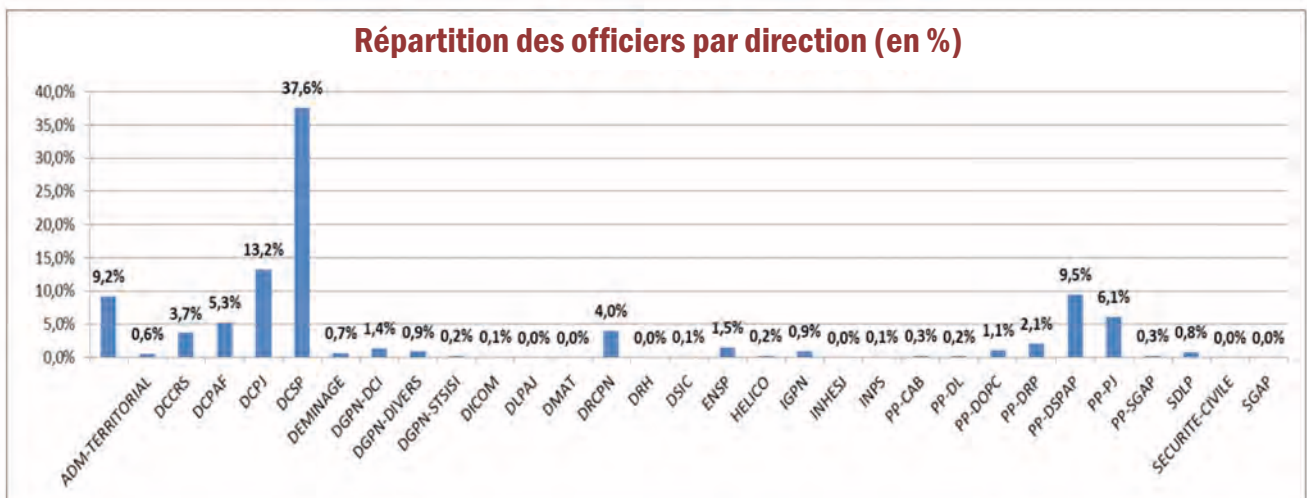
Parmi ces « prolongés » 471 sont Fonctionnels, 394 Commandants et 210 Capitaines.



Bien évidemment, avec plus de 47 %, les capitaines sont les plus représentés mais ce chiffre est encore plus élevé sur la Zone Ouest (54,6 %) et révèle si besoin est la problématique du Corps de commandement où les lieutenants deviennent une denrée de plus en plus rare.

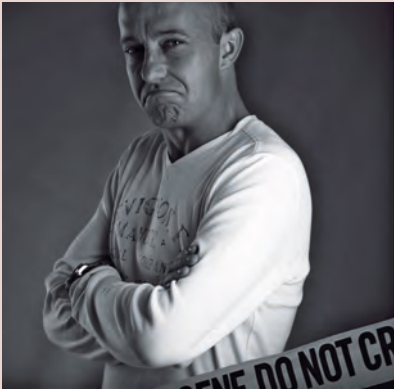


898 officiers exercent dans le SGAP OUEST soit 9,25 % de l'ensemble du Corps.



Avec 37,6 %, la Sécurité Publique accueille sans grande surprise le plus grand nombre d'officiers, suivie successivement de la DCPJ (19,3 %), la PP-DSPAP (9,5 %) et la DGSI (9,2 %).





Christophe GUILLAUMOT  
Capitaine de Police  
PRIX DU QUAI DES ORFÈVRES 2009

# PRÉSENTATION DE LIVRES



**V**ous pensiez que la rubrique avait disparu ? Et bien la voilà de retour dans *Police Nouvelle* après une petite pause durant les élections professionnelles. Pour reprendre les bonnes habitudes, vous retrouverez des collègues auteurs, le meilleur de la BD, un classique à relire et une pépite à ne surtout pas manquer. Faites votre choix pour votre bon plaisir, portez-vous bien jusqu'au prochain numéro et en vous souhaitant une année 2015 des plus radieuses.

Vous avez des commentaires sur les livres conseillés, des sujétions de romans, n'hésitez pas à me contacter : [guillaumotchristophe@orange.fr](mailto:guillaumotchristophe@orange.fr)

## Stanley KUBRICK DOCTEUR FOLAMOUR

Docteur Folamour, film culte de Stanley Kubrick a été tiré d'un roman (Red Alert) écrit par Peter George sous le pseudonyme de Peter Bryant. Cette satire humoristique se situe en pleine guerre froide lorsqu'un général américain frappé de paranoïa décide de déclencher une attaque nucléaire contre l'URSS. L'existence d'une machine infernale russe déclenchant un holocauste nucléaire en cas d'attaque ne laisse plus d'espoir aux décideurs de ce monde. Consulté, le docteur Folamour, un scientifique transfigé nostalgique du régime nazi, explique qu'il est possible de sauver l'espèce humaine en ne sélectionnant que les meilleurs éléments pour les emmener survivre sous terre. Cette fable sur l'incompétence des politiques à préserver la paix et la folie meurtrière des projets militaires reste toujours d'actualité.

Entre le film et le livre, à vous de choisir.



## BEAU TEMPS POUR LES COULEUVRES Patrick CAUJOLLE

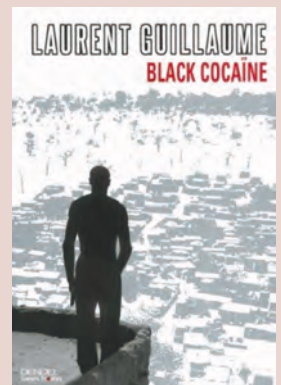
Pas de tueur en série mais une « belle affaire » comme on peut en rencontrer dans les services de police. L'important n'est pas l'intrigue mais les réflexions du héros qui sont proches de l'auteur, ancien policier à la retraite.

*Un témoignage sur l'évolution de la police, sur ce qu'elle a été, ce qu'elle est devenue et ce qu'elle ne sera plus. Patrick CAUJOLLE ne fait aucune concession et vous réserve une fin surprenante.*

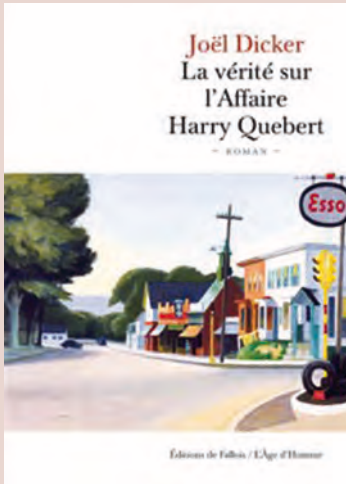
## Laurent GUILLAUME BLACK COCAÏNE

Laurent Guillaume avec Black Cocaïne, nous livre une Afrique sans concession où le chant de la troncophone donne le ton de ce polar noir et décapant. Cet ancien policier a travaillé au Mali de 2007 à 2011. De cette expérience, il nous décrit d'une manière des plus réalistes un continent souffrant de corruption, de violence et de trafics en tout genre.

*Triste d'avoir perdu un collègue, heureux d'avoir gagné un auteur.*







## LA VÉRITÉ SUR L'AFFAIRE HARRY QUEBERT

Joël DICKER

À New York en 2008, Marcus Goldman, jeune écrivain à succès, est incapable d'écrire le nouveau roman qu'il doit émettre à son éditeur. Le délai est près d'expirer quand soudain tout bascule pour lui : son ami et ancien professeur d'université, Harry Quebert, l'un des écrivains les plus respectés du pays, est rattrapé par son passé et se retrouve accusé d'avoir assassiné, en 1975, Nola Kellergan, une jeune fille de 15 ans, avec qui il aurait eu une liaison. Pour innocenter Harry et sauver sa carrière d'écrivain, il doit absolument répondre à trois questions : qui a tué Nola Kellergan ? Harry est-il vraiment celui qu'il prétend être ? Et comment écrit-on un roman à succès ? Au-delà des fausses pistes et des rebondissements, *La Vérité sur l'affaire Harry Quebert* de Joël Dicker est une réflexion sur l'Amérique, sur les travers de la société moderne, sur la littérature, la justice et les médias.



Si vous êtes adepte des salons de BD, vous savez comme la file est longue avant d'obtenir une esquisse de Christian DE METTER.

Pour les Maisons d'Éditions Payot & Rivages et Casterman, il s'est prêté au jeu d'adapter *Shutter Island*, le célèbre roman de Dennis Lehane (Prix des libraires de Bande Dessinée 2009) et *Scarface* d'Armitage Trail.

*Le résultat est à la hauteur de ces deux chefs-d'œuvre, un beau cadeau si vous fêtez Noël en décalé...*



## BLANC NOCTURNE

Laurent LÉONARD

« Père oisif et défaillant, Léo se consume dans une déprime qu'il noie irrémissiblement dans l'alcool.

Pourtant, une quinzaine d'années plus tôt, nanti d'un diplôme de médecine et fraîchement père d'un petit bout de chou si ardemment désiré, tout semblait lui sourire.

La résurgence d'une ancienne amie d'enfance, rendue mystérieusement fugace par son enlèvement quasi-simultané, ramènera-t-elle l'ex-toubib à la surface ? »

*Un livre original avec une histoire bien ficelée par la jolie plume de Laurent LÉONARD.*

*Voilà ! Bonne lecture et gardez-vous bien.*

# COURRIER d'un RETRAITÉ IDF



## Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure

Jean-Christophe LERICHE  
Chargé de Mission  
auprès du Bureau Ile-de-France du SNOP/SCSI  
52, rue Crozatier - 75012 PARIS  
Tél. : 01 44 75 78 20

Paris, le 18 septembre 2014

Cher(e) Collègue,

Tu ne me connais pas encore mais je suis sûr que ce n'est plus qu'une question de temps.

Je vais d'abord me présenter : Je m'appelle Jean-Christophe LERICHE. J'ai 55 ans et je fais partie du club des heureux retraités des Officiers de la Police Nationale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, date à laquelle, grâce à l'excellent travail effectué par nos délégués du SNOP/SCSI, j'ai quitté notre Grande Maison avec le grade de Commandant Fonctionnel obtenu dans le cadre du dispositif de la VAEP.

Syndiqué dès mon entrée au sein de notre institution, délégué de Service à plusieurs reprises, Enquêteur de Police puis Inspecteur, Capitaine et Commandant, j'ai passé 25 ans en Police Judiciaire (3 ans à Lille, 2 à Paris et 20 à Créteil) avant d'offrir mes services au monde du Renseignement (5 ans à la DDRG 94 et 5 ans à la DDRI 94).

Notre Secrétaire Zonal Ile-de-France, Laurent DIEDRICH, m'a sollicité afin de donner un petit coup de main à nos délégués, pour effectuer en tant que bénévole un travail administratif auprès de l'équipe Ile-de-France, mais surtout pour animer une section « retraités » au sein de notre organisation syndicale.

En effet, bien qu'ayant un véritable projet de vie pour mes futures 50 prochaines années en Charente-Maritime (Royan pour ceux qui connaissent), je n'avais pas bien réalisé que, non seulement je tirais un trait sur 35 ans d'une existence bien remplie, que je me coupais d'une certaine forme de vie en collectivité, du travail d'équipe et des discussions sans fin avec mes collègues dont la vie professionnelle se poursuit, mais aussi que la sensation de me rendre « utile » me manquait... comme c'est aussi certainement le cas pour la majorité d'entre vous.

Toi-même par ton parcours professionnel, tu es sans doute en mesure d'apporter tes connaissances au bénéfice de tous à travers le SCSI.

Je me permets donc d'entrer en contact avec toi afin de savoir si tu :

- reçois le magazine Police Nouvelle et, dans la négative, si tu désires le recevoir,
- es rendu destinataire des communiqués d'information du SNOP/SCSI Ile-de-France,
- es d'accord pour faire partie d'un mailing afin de recevoir les documents susvisés,
- rencontres des problèmes de tous ordres,
- as des idées et des propositions à nous soumettre,
- as envie de retrouver des collègues ponctuellement autour d'un bon repas pour le simple plaisir d'échanger des nouvelles ou d'évoquer des souvenirs, des difficultés...

Un téléphone portable sera très prochainement mis à ma disposition et je ne manquerai pas de t'en communiquer les coordonnées sans délai. En attendant, tu disposes de mon adresse mail et du n° au bureau zonal.

J'espère avoir très prochainement le plaisir de te rencontrer.

Jean-Christophe LERICHE

# Trois CAPITAINES SCSI au JAPON

## Une expérience enrichissante à plus d'un titre

Du 7 au 16 octobre, le Capitaine ROGER David (SCN Douai), ceinture noire 3<sup>e</sup> dan d'Aïki-jujutsu, Instructeur au club de Wavrechain-sous-Denain (59) et ses élèves ROGER Céline (Capitaine CSP Valenciennes Agglo) et DELBAERE Sébastien (Capitaine SDN Roubaix), tous trois membres du SCSI se sont rendus au Japon pour un échange culturel et martial. Voici ce qu'ils peuvent nous raconter :

Nous avons passé 9 jours au pays du soleil levant au rythme effréné du programme élaboré et conduit par un grand maître en self défense japonaise (koroho mondo ryu), héritier du savoir (soké) et instructeur de groupes d'intervention de Police : Senseï Yokoyama (10<sup>e</sup> dan).

Ainsi, nous avons pu nous entraîner (sous la férule de Maître Yokoyama et de Maître Roland Maroteaux, 9<sup>e</sup> dan fondateur de l'École Takeda ryu Maroto Ha dans laquelle David est instructeur) sur le Budo kuden de Kyoto, un dojo parqueté vieux de 900 ans sur lequel les plus grands samourais se sont entraînés, parfois face à l'Empereur.



Céline Roger, David Roger, Maître Yokoyama, Sébastien Delbaere et Inaba (assistante de Maître Yokoyama) sur le Budokuden de Kyoto face à l'estrade de l'empereur.



Sébastien Delbaere, Céline Roger et David Roger après l'entraînement à l'extérieur du Budokuden.



La délégation française de l'École Takeda Ryū Maroto Ha avec son fondateur Maître Roland Maroteaux (9<sup>e</sup> dan d'Aïki Jujutsu, au centre) et Maître Yokoyama (10<sup>e</sup> dan de Koraho Mondo ryū, 4<sup>e</sup> à partir de la droite).

Nous avons aussi participé à la commémoration des 400 ans de la bataille d'Osaka qui a vu s'affronter deux clans samourais. La présence d'Européens a permis aux organisateurs et son président M. Kawai de mettre l'accent sur une partie peu connue de l'histoire, à savoir que des Européens et notamment des Français avaient été envoyés pour combattre avec l'un des deux clans. Les entraînements à la lance, au ken-jutsu (sabre en bois) sous le contrôle de Senseï Yamamoto (10<sup>e</sup> dan de ken-jutsu) aux abords d'un temple Shinto traditionnel furent tout aussi intenses que la reconstitution en costume de la fameuse bataille en présence du Maire de la ville.



Céline Roger s'entraînant à la lance.



David Roger et Sébastien Delbaere s'entraînant au Ken-jutsu.



Nous nous sommes entraînés dans l'enceinte du superbe Château d'Osaka au Tanto-jutsu (techniques au couteau). Les cours ont été dispensés par un ancien instructeur militaire et responsable des forces de sécurité privées japonaises qui a été très heureux de recevoir des Policiers Français.



Céline Roger, David Roger et Sébastien Delbaere sur le champ de bataille en armure de samouraï.

Nous avons aussi vécu la vie à la japonaise avec des nuits en temples bouddhistes et des repas traditionnels. Parfois compliqué pour des Européens de se nourrir de poisson et de bouillon le matin, sans café ni pain.

Mais la gentillesse des Japonais, leur accueil chaleureux (nous avons reçu au moins 5 diplômes magnifiques et autant de cadeaux) nous ont fait oublier ces désagréments alimentaires.

Ainsi, ce voyage au Japon nous aura permis, au-delà des connaissances martiales et des découvertes de paysages magnifiques, d'appréhender ce que pourrait être une société emplie de respect. Les vélos sont démunis de cadenas sans risque d'être volés. Pas un graffiti sur les murs. Les rues sont propres et pourtant, les poubelles ne sont pas nombreuses. Un rêve pour nous Policiers Français.

Nous avons eu le sentiment de vivre cette maxime de Marcel Proust :

« Le véritable voyage de découverte ne consiste pas à chercher de nouveaux paysages, mais à avoir de nouveaux yeux. »

Les entraînements terminés, nous avons visité les sites les plus renommés comme : le temple d'or de Kyoto, le château d'Himeji, l'île de Miyajima, le mémorial de la paix d'Hiroshima, le temple d'Ako et les statues des 47 ronins.



Sébastien Delbaere, David Roger et Céline Roger après l'entraînement devant le château d'Osaka.



Le château d'Himeji.



Ruine d'un bâtiment soufflé par la bombe atomique.



Le pavillon d'or de Kyoto.



Le Tori rouge de l'île de Miyajima.



Statues des 47 ronins.



# Grille indiciaire au 01/01/2014

VALEUR DE L'INDICE 100 AU 1<sup>er</sup> JUILLET 2010 : 5 556,35 – VALEUR MENSUELLE DU POINT : 4,6302

Grades	Échelons	I. BRUT (*)	I.M.	T.M.B.	Ind. Pension Civile	MONT. Ret. Pension	Ind. Rési. 3 %	ISSP (%)	Mont. ISSP	Poste. Diff.	I.R.P. (1 <sup>er</sup> part)	Rachat 8 jours RTT	Prime SGAP	Total éléments positifs	Solidarité (1 %)	RAFP	R.D.S. (0,50 %)	C.S.G. déductible (5,10 %)	C.S.G. (2,40 %)	T.M.N. Ile-de-France	T.M.N. Province
CDT-EF	2 <sup>e</sup>	966	783	3 625,50	947	494,62	108,77	21,0%	761,36	14,11	413	56,67	85,75	5 065,15	45,71	36,26	24,57	250,57	117,92	4 095,52	3 905,17
	1 <sup>er</sup>	901	734	3 398,67	888	463,80	101,96	21,0%	713,72	14,11	413	56,67	85,75	4 783,88	43,20	33,99	23,20	236,66	111,37	3 871,66	3 687,52
CDT	5 <sup>e</sup>	901	734	3 398,67	888	463,80	101,96	21,0%	713,72	14,11	413	56,67	85,75	4 783,88	43,20	33,99	23,20	236,66	111,37	3 871,66	3 687,52
	4 <sup>e</sup>	852	696	3 222,67	842	439,77	96,68	21,0%	676,76	14,11	413	56,67	85,75	4 565,64	41,26	32,23	22,14	225,86	106,29	3 698,08	3 518,76
	3 <sup>e</sup>	801	658	3 046,75	796	415,75	91,40	21,0%	639,82	14,11	413	56,67	85,75	4 347,50	39,32	30,47	21,09	215,07	101,21	3 524,60	3 350,09
	2 <sup>e</sup>	750	619	2 866,17	749	391,20	85,99	21,0%	601,90	14,11	413	56,67	85,75	4 123,58	37,32	28,66	20,00	203,99	96,00	3 346,40	3 176,84
	1 <sup>er</sup>	710	589	2 727,25	713	372,40	81,82	21,0%	572,72	14,11	413	56,67	85,75	3 951,32	35,79	27,27	19,16	195,47	91,99	3 209,24	3 043,48
CNE	Except.	830	680	3 148,58	850	431,36	94,46	25,0%	787,15	14,11	378	56,67	85,75	4 564,72	41,33	31,49	22,14	225,82	106,27	3 706,32	3 516,55
	5 <sup>e</sup>	801	658	3 046,75	823	429,85	91,40	25,0%	761,69	14,11	378	56,67	85,75	4 434,37	40,05	30,47	21,51	219,37	103,23	3 589,90	3 415,39
	4 <sup>e</sup>	750	619	2 866,17	774	404,26	85,99	25,0%	716,54	14,11	378	56,67	85,75	4 203,22	37,99	28,66	20,39	207,93	97,85	3 406,14	3 236,58
	3 <sup>e</sup>	705	585	2 708,75	731	381,80	81,26	25,0%	677,19	30,34	378	56,67	85,75	4 017,96	36,36	27,09	19,49	198,77	93,54	3 260,92	3 080,85
	2 <sup>e</sup>	668	557	2 579,08	696	363,52	77,37	25,0%	644,77	30,34	378	56,67	85,75	3 851,99	34,88	25,79	18,68	190,56	89,67	3 128,88	2 952,36
LT	1 <sup>er</sup>	629	527	2 440,17	659	344,19	73,21	25,0%	610,04	30,34	378	56,67	85,75	3 674,17	33,30	24,40	17,82	181,76	85,53	2 987,16	2 814,45
	8 <sup>e</sup>	700	581	2 690,17	726	379,19	80,71	25,0%	672,54	14,11	343	56,67	85,75	3 942,94	35,64	26,90	19,12	195,06	91,79	3 195,24	3 030,50
	7 <sup>e</sup>	665	555	2 569,83	694	362,47	77,10	25,0%	642,46	14,11	343	56,67	85,75	3 788,92	34,26	25,70	18,38	187,44	88,21	3 072,46	2 911,01
	6 <sup>e</sup>	625	524	2 426,25	655	342,10	72,79	25,0%	606,56	14,11	343	56,67	85,75	3 605,13	32,63	24,26	17,48	178,35	83,93	2 926,37	2 768,85
	5 <sup>e</sup>	588	496	2 296,58	620	323,82	68,90	25,0%	574,15	30,34	343	56,67	85,75	3 455,39	31,32	22,97	16,76	170,94	80,44	2 809,14	2 640,36
	4 <sup>e</sup>	550	467	2 162,33	584	305,02	64,87	25,0%	540,58	30,34	343	56,67	85,75	3 283,55	29,79	21,62	15,93	162,44	76,44	2 672,31	2 507,21
	3 <sup>e</sup>	509	438	2 028,08	548	286,22	60,84	25,0%	507,02	30,34	343	56,67	85,75	3 111,71	28,25	20,28	15,09	153,94	72,44	2 535,48	2 374,05
	2 <sup>e</sup>	469	410	1 898,42	513	267,94	56,95	25,0%	474,60	30,34	343	56,67	85,75	2 945,73	26,78	18,98	14,29	145,73	68,58	2 403,44	2 245,56
	1 <sup>er</sup>	429	379	1 754,92	474	247,57	52,65	25,0%	438,73	30,34	343	56,67	85,75	2 762,05	25,14	17,55	13,40	136,64	64,30	2 257,46	2 103,50
	Stage	359	334	1 546,50	418	218,32	46,40	25,0%	386,63	30,34	143	56,67	85,75	2 295,28	20,77	15,47	11,13	113,55	53,43	1 862,61	1 714,36
Elève	320	314	1 453,92	393	205,26	43,62	25,0%	363,48	30,34				1 891,35	16,86	14,54	9,17	93,57	44,03	1 507,92	1 440,44	

(\*) Sous réserve de la parution des textes réglementaires au Journal Officiel de la République Française (nouvel échelonnement indiciaire).

Cette grille intègre la parité de l'ISSP avec les Officiers de Gendarmerie.



## PENSION DE RETRAITE pour un départ à compter du 2 janvier 2014

Grades	Échelons	I. BRUT	I.M.	Ind. P.C.	Pension 100 %	Pension 80 %	Pension 75 %	Pension 70 %	Pension 65 %	Pension 60 %	Pension 55 %	Pension 50 %
CDT-EF	2 <sup>e</sup>	966	783	947	4 075,41	3 260,33	3 056,56	2 852,79	2 649,02	2 445,25	2 241,47	2 037,70
	1 <sup>er</sup>	901	734	888	3 820,37	3 056,30	2 865,28	2 674,26	2 483,24	2 292,22	2 101,20	1 910,19
CDT	5 <sup>e</sup>	901	734	888	3 820,37	3 056,30	2 865,28	2 674,26	2 483,24	2 292,22	2 101,20	1 910,19
	4 <sup>e</sup>	852	696	842	3 622,59	2 898,07	2 716,94	2 535,81	2 354,68	2 173,55	1 992,42	1 811,29
	3 <sup>e</sup>	801	658	796	3 424,80	2 739,84	2 568,60	2 397,36	2 226,12	2 054,88	1 883,64	1 712,40
	2 <sup>e</sup>	750	619	749	3 221,81	2 577,45	2 416,36	2 255,27	2 094,18	1 933,09	1 772,00	1 610,91
	1 <sup>er</sup>	710	589	713	3 065,67	2 452,53	2 299,25	2 145,97	1 992,68	1 839,40	1 686,12	1 532,83
CNE	Except.	830	680	850	3 656,31	2 925,05	2 742,23	2 559,42	2 376,60	2 193,79	2 010,97	1 828,15
	5 <sup>e</sup>	801	658	823	3 538,02	2 830,41	2 653,51	2 476,61	2 299,71	2 122,81	1 945,91	1 769,01
	4 <sup>e</sup>	750	619	774	3 328,32	2 662,65	2 496,24	2 329,82	2 163,41	1 996,99	1 830,57	1 664,16
	3 <sup>e</sup>	705	585	731	3 145,50	2 516,40	2 359,13	2 201,85	2 044,58	1 887,30	1 730,03	1 572,75
	2 <sup>e</sup>	668	557	696	2 994,95	2 395,96	2 246,21	2 096,46	1 946,72	1 796,97	1 647,22	1 497,47
LT	1 <sup>er</sup>	629	527	659	2 833,64	2 266,91	2 125,23	1 983,55	1 841,87	1 700,18	1 558,50	1 416,82
	8 <sup>e</sup>	700	581	726	3 123,99	2 499,20	2 343,00	2 186,80	2 030,60	1 874,40	1 718,20	1 562,00
	7 <sup>e</sup>	665	555	694	2 984,19	2 387,36	2 238,15	2 088,94	1 939,73	1 790,52	1 641,31	1 492,10
	6 <sup>e</sup>	625	524	655	2 817,51	2 254,01	2 113,13	1 972,26	1 831,38	1 690,51	1 549,63	1 408,75
	5 <sup>e</sup>	588	496	620	2 666,96	2 133,56	2 000,22	1 866,87	1 733,52	1 600,17	1 466,83	1 333,48
	4 <sup>e</sup>	550	467	584	2 511,02	2 008,82	1 883,27	1 757,72	1 632,17	1 506,61	1 381,06	1 255,51



# RÉMUNÉRATIONS moyennes mensuelles des COMMISSAIRES en fonction au 01/01/2013

	Grades	Échelons	Indices majorés	Traitement brut indiciaire	IR 3 %	ISSP	IRP Fonction	Indemnité exercice poste difficile	Indemnité sujétions exceptionnelles	Indice PC	Retenue PC	RDS	CSG	Solidarité	RAPP	TRAITEMENT NET MENSUEL		
<b>EN FONCTION SUR PARIS</b>	<b>COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE</b>	HEBB3	1 115	5 162,78	154,88	980,93	1 833,00	14,10	85,75	1 327	673,35	40,44	606,55	75,58	51,63	6 783,89		
		HEBB2	1086	5 028,50	150,85	955,41	1 833,00	14,10	85,75	1 292	655,84	39,63	594,48	74,12	50,28	6 653,26		
		HEBB1	1058	4 898,85	146,97	930,78	1 833,00	14,10	85,75	1 259	638,93	38,86	582,83	72,71	48,99	6 527,14		
		HEB3	1058	4 898,85	146,97	930,78	1 833,00	14,10	85,75	1 259	638,93	38,86	582,83	72,71	48,99	6 527,14		
		HEB2	1004	4 648,81	139,46	883,27	1 833,00	14,10	85,75	1 195	606,32	37,36	560,35	69,98	46,49	6 283,91		
		HEB1	963	4 458,97	133,77	847,20	1 833,00	14,10	85,75	1 146	581,56	36,22	543,28	67,91	44,59	6 099,24		
		HEA3	963	4 458,97	133,77	847,20	1 833,00	14,10	85,75	1 146	581,56	36,22	543,28	67,91	44,59	6 099,24		
		HEA2	916	4 241,35	127,24	805,86	1 833,00	14,10	85,75	1 090	553,17	34,91	523,72	65,54	42,41	5 887,53		
		HEA1	881	4 079,29	122,38	775,06	1 833,00	14,10	85,75	1 048	532,04	33,94	509,15	63,78	40,79	5 729,88		
		5 <sup>e</sup>	821	3 801,47	114,04	722,28	1 575,00	14,10	85,75	977	495,80	31,01	465,16	58,17	38,01	5 224,48		
		4 <sup>e</sup>	783	3 625,52	108,77	688,85	1 575,00	14,10	85,75	932	472,85	29,96	449,35	56,25	36,26	5 053,32		
		3 <sup>e</sup>	734	3 398,63	101,96	645,74	1 575,00	14,10	85,75	873	443,26	28,60	428,95	53,78	33,99	4 832,61		
		2 <sup>e</sup>	696	3 222,68	96,68	612,31	1 575,00	14,10	85,75	828	420,32	27,54	413,13	51,86	32,23	4 661,45		
		1 <sup>er</sup>	658	3 046,73	91,40	578,88	1 575,00	14,10	85,75	783	397,37	26,49	397,31	49,94	30,47	4 490,28		
	<b>COMMISSAIRE</b>	SPECIAL	821	3 801,47	114,04	722,28	1 364,00	14,10	85,75	977	495,80	29,97	449,61	56,06	38,01	5 032,18		
		9 <sup>e</sup>	783	3 625,52	108,77	688,85	1 364,00	14,10	85,75	932	472,85	28,92	433,80	54,14	36,26	4 861,02		
		8 <sup>e</sup>	734	3 398,63	101,96	645,74	1 364,00	14,10	85,75	873	443,26	27,56	413,40	51,67	33,99	4 640,31		
		7 <sup>e</sup>	696	3 222,68	96,68	612,31	1 364,00	14,10	85,75	828	420,32	26,51	397,58	49,75	32,23	4 469,14		
		6 <sup>e</sup>	658	3 046,73	91,40	578,88	1 364,00	14,10	85,75	783	397,37	25,45	381,76	47,83	30,47	4 297,98		
		5 <sup>e</sup>	619	2 866,15	85,98	544,57	1 080,00	14,10	85,75	737	373,81	22,97	344,60	43,03	28,66	3 863,47		
		4 <sup>e</sup>	582	2 694,83	80,84	512,02	1 080,00	14,10	85,75	693	351,47	21,95	329,20	41,16	26,95	3 696,82		
		3 <sup>e</sup>	546	2 528,14	75,84	480,35	1 080,00	14,10	85,75	650	329,73	20,95	314,22	39,34	25,28	3 534,66		
		2 <sup>e</sup>	496	2 296,62	68,90	436,36	1 080,00	30,35	85,75	590	299,53	19,64	294,60	36,98	22,97	3 324,26		
		1 <sup>er</sup>	452	2 092,89	62,79	418,58	1 080,00	30,35	85,75	538	275,26	18,52	277,83	34,95	20,93	3 142,87		
		stagiaire	381	1 764,14	52,92	352,83	279,00	30,35	85,75	453	232,02	12,60	189,01	23,33	17,64	2 090,39		
		<b>EN FONCTION EN PROVINCE</b>	<b>COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE</b>	HEBB3	1115	5 162,78	-	980,93	1 833,00	-	-	1 327	673,35	39,19	587,78	73,03	51,63	6 551,72
				HEBB2	1086	5 028,50	-	955,41	1 833,00	-	-	1 292	655,84	38,40	576,01	71,61	50,28	6 424,77
				HEBB1	1058	4 898,85	-	930,78	1 833,00	-	-	1 259	638,93	37,64	564,64	70,24	48,99	6 302,19
HEB3	1058			4 898,85	-	930,78	1 833,00	-	-	1 259	638,93	37,64	564,64	70,24	48,99	6 302,19		
HEB2	1004			4 648,81	-	883,27	1 833,00	-	-	1 195	606,32	36,18	542,71	67,59	46,49	6 065,80		
HEB1	963			4 458,97	-	847,20	1 833,00	-	-	1 146	581,56	35,07	526,07	65,58	44,59	5 886,31		
HEA3	963			4 458,97	-	847,20	1 833,00	-	-	1 146	581,56	35,07	526,07	65,58	44,59	5 886,31		
HEA2	916			4 241,35	-	805,86	1 833,00	-	-	1 090	553,17	33,80	506,98	63,27	42,41	5 680,56		
HEA1	881			4 079,29	-	775,06	1 833,00	-	-	1 048	532,04	32,85	492,77	61,55	40,79	5 527,34		
5 <sup>e</sup>	821			3 801,47	-	722,28	1 575,00	-	-	977	495,80	29,96	449,40	56,03	38,01	5 029,54		
4 <sup>e</sup>	783			3 625,52	-	688,85	1 575,00	-	-	932	472,85	28,93	433,97	54,17	36,26	4 863,19		
3 <sup>e</sup>	734			3 398,63	-	645,74	1 575,00	-	-	873	443,26	27,61	414,08	51,76	33,99	4 648,68		
2 <sup>e</sup>	696			3 222,68	-	612,31	1 575,00	-	-	828	420,32	26,58	398,65	49,90	32,23	4 482,33		
1 <sup>er</sup>	658			3 046,73	-	578,88	1 575,00	-	-	783	397,37	25,55	383,22	48,03	30,47	4 315,98		
<b>COMMISSAIRE</b>	SPECIAL		821	3 801,47	-	722,28	1 364,00	-	-	977	495,80	28,92	433,85	53,92	38,01	4 837,23		
	9 <sup>e</sup>		783	3 625,52	-	688,85	1 364,00	-	-	932	472,85	27,89	418,42	52,06	36,26	4 670,88		
	8 <sup>e</sup>		734	3 398,63	-	645,74	1 364,00	-	-	873	443,26	26,57	398,53	49,65	33,99	4 456,38		
	7 <sup>e</sup>		696	3 222,68	-	612,31	1 364,00	-	-	828	420,32	25,54	383,10	47,79	32,23	4 290,02		
	6 <sup>e</sup>		658	3 046,73	-	578,88	1 364,00	-	-	783	397,37	24,51	367,67	45,92	30,47	4 123,67		
	5 <sup>e</sup>		619	2 866,15	-	544,57	1 080,00	-	-	737	373,81	22,06	330,91	41,17	28,66	3 694,10		
	4 <sup>e</sup>		582	2 694,83	-	512,02	1 080,00	-	-	693	351,47	21,06	315,89	39,35	26,95	3 532,13		
	3 <sup>e</sup>		546	2 528,14	-	480,35	1 080,00	-	-	650	329,73	20,08	301,27	37,59	25,28	3 374,53		
	2 <sup>e</sup>		496	2 296,62	-	436,36	1 080,00	-	-	590	299,53	18,73	280,97	35,13	22,97	3 155,65		
	1 <sup>er</sup>		452	2 092,89	-	418,58	1 080,00	-	-	538	275,26	17,64	264,65	33,16	20,93	2 979,83		
	stagiaire		381	1 764,14	-	352,83	279,00	-	-	453	232,02	11,77	176,55	21,64	13,95	1 940,04		
	élève		356	1 648,38	-	329,68	-	-	-	424	216,80	9,72	145,76	17,61	-	1 588,18		

**afaq**

**ISO 9001**

Qualité

**AFNOR CERTIFICATION**

# La MGP certifiée ISO 9001

Une **qualité** de  
**service** optimale



La **MGP** souhaite avant tout  
satisfaire ses adhérents.

- L'**exigence** de la **qualité**
- Des **garanties** et des prestations  
**adaptées** à vos **besoins**

**MGP**  
*La force d'être ensemble*